

DÉLIBÉRATION 23-70

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mars 2023

Date de la convocation : 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Yves CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Hilda DERMIJIAN à Mme Sophie PORNET, M. Nicolas HYVERNAT à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Charles TODARO à M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Secrétaire de séance : M. Jean PROENÇA.

OBJET : **HABITAT – Programme Local de l'Habitat 2023-2029 : programmation 2023-2025 des opérations de logements sociaux**

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, la création et la réhabilitation des logements sociaux est une action essentielle.

Afin de disposer d'une vision de cette offre et réservier les enveloppes budgétaires, une programmation est établie à partir des projets transmis par les communes de l'Agglomération en début d'année.

Cette programmation couvre une période de trois ans, de 2023 à 2025. Elle reste toutefois indicative pour les années 2024 et 2025, certains projets restant à préciser. La programmation 2023 pourra faire l'objet de compléments et d'ajustements si nécessaires en cours d'année en tenant compte de l'avancement des projets.

Par ailleurs, l'Etat a sollicité l'agglomération par courrier afin de recenser les projets de construction des opérateurs sociaux à qui il notifie régulièrement la liste des opérations pouvant bénéficier d'un agrément et d'une décision de financement en 2023. Il est rappelé que l'Agglomération ne subventionne que les opérations de construction agréées par l'Etat.

A ce jour, la programmation 2023-2025 jointe en annexe porte sur :

- la création de 387 logements locatifs sociaux en 3 ans (PLUS, PLAI et PLS) dont 188 en 2023,
- la création de 33 logements en accession sociale (PSLA) en 3 ans, dont 11 en 2023,
- la réhabilitation de 934 logements locatifs sociaux en 3 ans, dont 444 en 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération précédente approuvée par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération de ce jour approuvant le Programme Local de l'Habitat 2023-2029,

VU la délibération précédente approuvée par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération de ce jour définissant le dispositif d'aides en faveur de la création et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 abstentions)** :

APPROUVE la programmation d'opérations de création et de réhabilitation de logements sociaux pour la période 2023-2025, telle qu'elle apparaît dans le tableau annexé à la présente délibération.

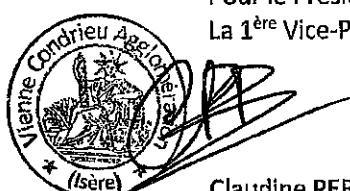
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 27/03/2023

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{re} Vice-Présidente



Claudine PERROT-BERTON

PLH de Vienne Condrieu Agglomération
PROJET DE PROGRAMMATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 2023 - 2024 - 2025

